

NOTE D'INFORMATION SUR LES TEIGNES

Un cas de teigne nous a été signalé dans l'école que fréquente votre enfant. La transmission de ce champignon est favorisée par la vie en famille et en collectivité, notamment dans les écoles maternelles et dans les crèches mais aussi

Nous attirons votre attention sur le fait que cette affection peut toucher tout le monde et qu'il n'y a pas lieu de porter un jugement sur les personnes qui en seraient atteintes.

TRANSMISSION :

La teigne n'est pas grave mais elle est contagieuse et touche avant tout les enfants. Elle se transmet le plus souvent par contact direct avec les plaques d'un enfant ou d'un animal non traités mais aussi avec des cheveux infectés laissés sur des peignes, brosses, bonnets, casquettes.... Le délai d'incubation est de 15 jours environ.

LA TEIGNE du cuir chevelu : COMMENT LA RECONNAITRE ?

Les lésions se présentent sous forme d'une ou plusieurs plaques du cuir chevelu, squameuses ou croûteuses, dépourvues de cheveux ou avec des cheveux cassés à l'origine.

La teigne ne guérit pas sans un traitement approprié d'une durée de 6 à 8 semaines. Traitées par antifongiques, les plaques commencent à disparaître habituellement en 2 à 3 semaines.

LA TEIGNE corporelle : COMMENT LA RECONNAITRE ?

L'herpès circiné se présente sous forme d'une ou plusieurs plaque(s) rouge(s) arrondie(s) de quelques mm ou cm de diamètre dont la surface pèle. De petites croûtes apparaissent souvent en bordure de la plaque dont le centre cicatrise plus rapidement. Les démangeaisons sont fréquentes. Traitées, les lésions disparaissent habituellement en 2 à 3 semaines. **Ces lésions ne guérissent pas sans un traitement approprié d'une durée de 6 à 8 semaines.** Traitées par antifongiques, les plaques commencent à disparaître habituellement en 2 à 3 semaines.

LA CONDUITE A TENIR :

L'enfant atteint a été traité mais votre enfant a pu être contaminé, aussi une surveillance est-elle nécessaire pendant environ 3 semaines.

Si une ou plusieurs plaques apparaissent sur son cuir chevelu, veuillez consulter votre médecin traitant le plus rapidement possible et l'informer de cette note.

Par ailleurs, si le diagnostic est confirmé, veuillez prendre les mesures d'hygiène suivantes en concertation avec votre médecin :

- **évacuation scolaire de votre enfant atteint jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant d'une consultation et de la prescription d'un traitement adapté,**
- dépistage des autres membres de la famille et des proches de votre enfant,
- éviter les échanges d'oreillers, de peignes, de bonnets jusqu'à guérison des lésions.

LES MESURES INUTILES :

- il n'y a pas lieu de désinfecter le domicile ou l'école,
- l'évacuation scolaire ne concerne ni les frères et sœurs, ni les sujets contacts sans lésions.